N° 5766

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE LOI**

**relatif à la quatrième extension du**

**Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg**

Le gouvernement entend répondre grâce au nouveau projet d’extension du centre de conférences aménagé à Luxembourg-Kirchberg aux besoins nouvellement définis en la matière de commun accord avec les instances communautaires compétentes, tout en essayant d’anticiper dans la mesure du possible des besoins supplémentaires futurs.

L’extension du centre de conférences comporte deux parties principales. La première consiste à créer les préalables infrastructurels pour le déroulement parallèle de la session de deux conseils des ministres, d’où la nécessité de l’aménagement d’une deuxième grande salle de conférence avec les équipements requis, notamment pour assurer la traduction simultanée dans l’ensemble des langues officielles de l’Union européenne. La seconde partie de l’extension comporte l’aménagement d’un centre de presse adapté aux besoins actuels, dont des salles d’écoute complémentaires, une nouvelle salle de conférences de presse, des locaux de travail et de *briefing* ainsi qu’un foyer et des infrastructures permettant la restauration des journalistes. Les aménagements en question requerront l’assainissement préalable des annexes existantes vouées à la démolition, surtout pour en extraire les matières amiantées. Enfin, en attendant la mise en service des nouvelles structures, le centre de conférences provisoire, installé dans les halles d’exposition de la société des foires LUXEXPO, sera adapté, avant que les halles occupées ne soient plus tard, au moment où elles auront fini de servir pour les besoins actuels, remises dans leur pristin état.